



**FEDERATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE
SECOURISME**

1 rue de la saudrais 35800 DINARD

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné , Docteur

.....

Certifie que M

.....

Ne présente aucune contre indication à la pratique de la
natation et du sauvetage

Fait à, le

Cachet du Médecin

Signature



Association des Secouristes de la Côte d'Emeraude

<http://www.securisme35.com> <mailto:asce@wanadoo.fr>
ascesaintmalo@orange.fr



DOSSIER INSCRIPTION STAGE

— — — — —

Madame ou Monsieur

Vous nous avez contactés pour un stage de BSB (Brevet de surveillant de baignade) et /ou(du PSC1)
(Prévention et secours civiques de niveau 1)

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir le contenu de cette formation ainsi qu'une fiche de renseignements.

A fin de prendre en compte votre candidature nous vous prions de nous retourner le plus rapidement possible cette fiche de renseignements, accompagnée d'un chèque du montant du stage.

Ces documents sont à retourner à

**Association des Secouristes
de la Côte d'Emeraude
M. POUTRIQUET Christian
1Rue de la Saudrais
35800 DINARD**

Durée: Environ 5 jours

Coût : 200 € BSB+PSC1 + 16 € de licence FFSS
180 € BSB seul+ 16 € de licence FFSS

Lieu : Local de l'association et piscine de Dinard

Date :

Début	Fin	examen
Lundi 13février au jeudi 16 février 2012		16/02/12
Lundi 9 avril 2012 au jeudi 12 avril 2012		12/04/12
Lundi 21 mai au jeudi 24 mai 2012		24/05/12
Lundi 25 juin au jeudi 28 juin2012		28/06/12

Emploi du temps

Emploi du temps communiqué en fonction de la disponibilité de piscine

examen :

examen
16/02/12
12/04/12
24/05/12
28/06/12

stage de préparation au brevet DE SURVEILLANT DE Baignade

Equipe pedagogique

- Médecin
- Maître nageur sauveteur(bessan)
- BNSSA
- Moniteur et Instructeur Nationaux de 1ers Secours

LIEU de la formation

- **Piscine Olympique de Dinard**
- **Local de L'association 1 rue de la Saudrais Dinard**

Bien qu'il n'exerce que dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs (ACM) le Surveillant de Baignade (S.B.) est un poste très demandé par les Directeurs et les Organismes de Séjours pour Enfants, et tout particulièrement pendant les vacances d'été.

Le rôle du Surveillant de Baignade d'un accueil collectif de mineurs (ACM)

Il paraît nécessaire de rappeler le rôle du surveillant de baignade, tel que nous le concevons dans le cadre général de l'Accueil Collectif de Mineurs

En premier lieu, la baignade, malgré son caractère spécifique, doit être considérée comme une animation analogue aux autres activités organisées dans le centre. Brevet de Surveillant de Baignade pour les ACM

Procédure

Depuis le 1^{er} janvier 2009 la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme est seule habilitée à délivrer le brevet de surveillant de baignade.

Candidatures :

- avoir 18 ans au 1^{er} juillet de l'année en cours,
- être titulaire du diplôme de premiers secours (AFPS ou PSC 1) ou de l'attestation de formation continue d'un de ces diplômes
- être reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique,
- avoir suivi au minimum une formation d'un minimum de trente heures,
- constituer un dossier d'inscription auprès du Comité Départemental de la FFSS un mois au moins avant la date de session d'examen,
- être détenteur de la licence fédérale FFSS en cours de validité.

Dossier

- voir document en annexe.

Jury

- Président : Le Docteur Alain Baert (Président du Comité 35) ou son représentant.
- Membres :
 - Au moins un moniteur national des premiers secours (licencié FFSS) à jour de sa formation continue,
 - Un membre (licencié FFSS), titulaire du Brevet d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation 1^{er} ou 2^{ème} degré, ou titulaire du brevet Professionnel de la Jeunesse, de L'Éducation Populaire et du Sport spécialité « activités aquatique »
 - Si possible un représentant d'un organisme de formation de droit privé habilité par le ministère chargé des Sports et/ou un représentant du ministère de la santé, de la Jeunesse, des Sport et de la Vie associative.

Examen :

Les résultats sont donnés sur place par le président de jury.

La validité de la carte est fixée à cinq ans, au-delà de cette durée, les titulaires sont tributaires d'un examen de révision pour obtenir la prolongation de ladite carte dont l'effet est fixé à cinq ans également.

Epreuves :

•A – Épreuves Éliminatoires et non cotées

- Lancer de Ballon (11 m , 3 essais sans temps)
- Mannequin (25 m nage, plongeon canard, remorquage, - de 5 sec successives.)
- Parcours de 200 Mètres (8 obstacles de 2 m de largeur)
- Épreuve pratique de soins de premières urgences au noyé

•B – Épreuves Théoriques et Pratiques cotées

- Théorie : 2 questions réglementation / Organisation de la Baignade
- Théorie : 2 questions Prévention de la noyade



Association des Secouristes de la Côte d'Émeraude

1Rue de la Saudrais
35800 DINARD

☎ : 02.99.46.27.63

asce@wanadoo.fr

11Rue Roger Salengro
35400 ST MALO

☎ : 02.99.20.17.56

asc saintmalo@orange.fr

